

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 avril 2021

---

ÉVOLUTION STATUTAIRE DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE ET LUTTE CONTRE LE PHÉNOMÈNE DE SPÉCULATIONS FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE - (N° 4034)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 19

présenté par  
M. Acquaviva

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après le mot :

« aliéner »,

supprimer la fin de l'alinéa 3.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence : la question de la concurrence des droits de préemption est traitée à l'alinéa 4.